



Le 17 novembre 2025

**PAR COURRIEL**

**Accès à l'information**  
 Complexe Desjardins  
 Tour Est, 12<sup>e</sup> étage  
 C. P. 10000, succ. pl. Desjardins  
 Montréal (Québec) H5B1H7  
[Responsable.Acces@hydroquebec.com](mailto:Responsable.Acces@hydroquebec.com)

**Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2025-0505**

Bonjour,

La présente est en réponse à votre demande reçue le 27 octobre 2025 et indiquant :

*« Dans le cadre de vos travaux de modernisation du réseau, Hydro Qc a entrepris la construction de la nouvelle ligne Stukely-Bonsecours (projet 12625505 ou encore QPL4W). [...] Nous sommes donc témoins qu'une grande quantité d'agrégats concassés a été utilisé pour la construction du chemin de chantier.*

*Avons-nous un moyen d'accès à l'information qui nous permettrait d'obtenir l'information, à savoir par quelle carrière ce matériel a été approvisionné et à quel coût la tonne. »*

(Transcription intégrale)

Dans le cadre du projet de construction du poste de Bonsecours à 230-25 kV et de la ligne d'alimentation à 230 kV, des travaux de déboisement et d'aménagement de chemins d'accès sont requis. Dans ce contexte, et au terme du processus d'appel de propositions AM008416, un contrat a été octroyé au fournisseur Couillard Construction Ltée pour effectuer l'ensemble de ces travaux, conformément aux spécifications des documents d'appel de propositions. Les devis spécifient que du remblai ou différents types agrégats doivent être utilisés en fonction des travaux à effectuer et des conditions environnementales. Toutefois, le choix de la provenance de ces matériaux et le coût métrique de ces derniers ne sont pas spécifiés. Ainsi, au terme des recherches effectuées au traitement de votre demande, nous ne possédons pas les informations visées. Nous invoquons en conséquence l'article 1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Pour plus d'information sur ce projet, nous vous invitons à consulter le site Internet suivant : <https://www.hydroquebec.com/projets/poste-bonsecours/solution-travaux.html>.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet, de même que l'article de cette loi mentionné à la présente.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents,

Sébastien Dutil  
 Conseiller – Régie d'entreprise et Accès à l'information

p. j.